

**PROCÈS - VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 5 juillet 2017**

**Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18**

**Nombre de membres du bureau communautaire présents : 13**

**Nombre de votants : 13**

**Date de convocation : 29 juin 2017      Date d'affichage : 13 juillet 2017**

L'an deux mille dix sept le cinq juillet

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HAMEAU - KINDERSTUTH

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD			X	
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION			X	
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET, Monsieur Lionel GUINGRICH

**Ordre du jour**

<p><b>1 – Développement social et solidarité</b></p> <p>1.1 –BC-2017- 1052 - Motion pour le maintien du financement du poste de prévention en gérontologie</p> <p><b>2- Développement Economique</b></p> <p>2.1 – Réflexion sur un éventuel achat du site de l'entreprise à BUT d'emploi « La Fabrique » à BULLIGNY</p> <p>2.2 - BC-2017- 1053 - Mise en fourrière du véhicule gênant sur le parking de la Garenne à Vannes le Châtel</p> <p>2.3 – BC-2017- 1054 - Modification du plan de financement pour le projet de la miellerie à BATTIGNY</p> <p><b>3 - Tourisme</b></p> <p>3.1 – Présentation des aides T.E.P.C.V – C.E.E</p> <p><b>3 - Culture</b></p> <p>3.1 – BC-2017- 1056 - Demande de financement pour programmation spectacles vivants pour les écoles maternelles</p> <p>3.2 – Projet de jardin artistique et insolite sur le site de la Garenne</p> <p><b>4 – Services aux communes</b></p> <p>4.1 – Avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services au public S.D.A.A.S.P</p> <p>4.2 – BC-2017- 1058 - Convention audit COVALOM</p> <p>4.3 – Etude plateforme compostage</p> <p><b>5 – Moyens Généraux</b></p> <p>5.1 – BC-2017- 1059 - Création d'une crèche à la MARPA et construction d'un nouveau siège pour la Communauté de Communes</p> <p>5.2 – Location de matériel à l'entreprise BOULANGER</p> <p><b>Informations</b></p> <p><b>Date des prochains bureaux et conseils communautaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Bureaux</b> : 6 septembre – 4 octobre – 8 novembre – 6 décembre</li> <li>o <b>Conseils Communautaires</b> – 12 juillet à BLÉNOD les TOUL – 20 septembre 2017 (date et heure vous seront communiquées ultérieurement)</li> </ul>
--

## **1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**

### **1.1 –BC-2017- 1052 - MOTION POUR LE MAINTIEN DU FINANCEMENT DU POSTE DE PREVENTION EN GERONTOLOGIE**

Il y a 5 ans, un diagnostic complet du territoire a été mené en partenariat avec l'ADCC et le GIP Bien vieillir. Ce dernier a permis de finaliser un projet gérontologique afin d'accompagner au mieux les personnes âgées fragilisées de notre territoire. Suite à ce projet, différentes actions ont été mises en place :

- Extension de la MARPA avec une unité pour les personnes désorientées
- Mise en place d'un accueil de jour
- Création de places d'accueil temporaire afin de permettre aux aidants de souffler
- Création d'un service de prévention de proximité animé par une ergothérapeute (Charlotte BEAUREGARD) qualifiée en santé publique.

Sur le territoire du Pays de Colombey et du Sud Toulousain, il convient de maintenir les financements du poste chargé d'animer le service de prévention de la perte d'autonomie (ergothérapeute Mme BEAUREGARD).

Les actions de prévention mises en place par ce service permettent une prise en compte de la personne dans sa globalité pour :

- Rester autonome,
- Continuer à réaliser ce qui est important pour elle et qui la maintient en forme
- Faire le relais avec d'autres professionnels de santé.

Les retours de ce service sont très positifs. Il provoque en effet :

- Un changement de regard des autres professionnels car l'intervention se fait en impliquant les autres intervenants avant la dépendance et permet de retarder cette dernière
- Un maintien de l'autonomie en respectant les choix et liberté des habitants
- La lutte contre le sentiment d'abandon que peuvent ressentir les personnes face à l'apparition de la dépendance. En effet, il se tisse un lien de confiance et l'ergothérapeute peut les accompagner dans la durée, les relier vers d'autres services et leur apporter des réponses si nécessaire.

Considérant les enjeux du dispositif pour le territoire, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité

**ADOPTENT** cette motion de soutien

**DEMANDENT** le financement d'actions qui permettent le maintien des actions de prévention en gérontologie.

## **2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 – REFLEXION SUR UN EVENTUEL ACHAT DU SITE DE L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI « LA FABRIQUE » A BULLIGNY**

**Contexte :** la Fabrique gère à ce jour plusieurs activités dont l'une des plus importantes en terme de potentiel de développement et de besoins d'espaces couverts est la recyclerie (activité de réemploi meubles, objets déco, vaisselle, livres...). Elle loue actuellement l'ancien site du JDM à la SCI Bugada pour un loyer de 1000€/mois. Le propriétaire est disposé à vendre et la Fabrique interroge la CC sur un possible portage de l'immobilier.

**Description rapide du bien :** bâtiment de 1200 m<sup>2</sup>. Terrain d'assiette : environ 1,6ha. Estimation du bien France Domaine en 2016 : 170 000€.

**Besoins de la Fabrique :** Le potentiel offert par le bâtiment actuel est suffisant mais il nécessite d'être partiellement restructuré. Pour pouvoir travailler dans des conditions acceptables dans ce bâtiment, il faudra prévoir très rapidement une isolation externe du bâtiment, cloisonner certains espaces (ateliers de réparation, sablage, cabine peinture nécessaires pour la remise en état des meubles) et augmenter les surfaces des espaces administratifs (aménagements en hauteur par agrandissement de l'existant). Une demande d'assistance pour établir un programme et un chiffrage des travaux a été faite par la Fabrique (en attente d'une réponse). Il est important de savoir que la Fabrique pourrait disposer dans le cadre de ce projet de matériaux de construction donnés par la Fondation St Gobain et qu'elle envisage de réaliser pour son propre compte une grande partie des travaux afin d'en faire un « chantier-école ». Le projet permettra ainsi de développer des compétences en second œuvre afin de mettre sur pied une petite équipe qui pourrait être amenée à faire de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation pour les personnes qui n'ont pas les moyens de faire appel à des artisans.

Les différentes hypothèses de portage sont réfléchies au regard de cette opportunité de partenariat avec la fondation Saint Gobain qui permettrait de réaliser des économies substantielles (estimation de 30 à 40 000€ de matériaux de construction)

#### **1/ La Fabrique dispose d'une aide de la fondation St Gobain (don matériaux)**

2 scénarii se dessinent :

##### A/ La Fabrique rachète le site et réalise elle-même les aménagements intérieurs

Ce montage est le plus simple mais il présuppose que la Fabrique réussisse à obtenir un emprunt bancaire pour acheter le bâtiment. Si c'est positif il diminuera fortement la capacité d'endettement de la Fabrique qui aura d'autres investissements à réaliser dans les 2 ans à venir (équipements divers)

##### B/ La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain rachète le site et signe un bail emphytéotique de 18 ans avec la Fabrique qui réalise elle-même ses travaux d'aménagement

Cette solution oblige à se projeter sur du long terme, mais la collectivité ne fait qu'acheter le site et le louer à un tarif inférieur à celui d'une location simple (contrepartie des travaux d'amélioration). La fabrique dispose dès lors d'un droit réel immobilier et agit en quasi propriétaire et pourra donc faire les travaux qui nécessiteront probablement une demande de PC (zonage ABF). La communauté de communes peut continuer à apporter un accompagnement technique pour la réalisation des travaux (conseil)

#### **2/ La Fabrique ne dispose pas d'aide de la fondation St Gobain**

2 scénarii également pour cette hypothèse

##### A/ La Fabrique rachète le site et réalise elle-même les aménagements intérieurs

La Fabrique aura beaucoup de difficultés au vu de son manque d'expérience pour réaliser un projet comme celui-ci. C'est d'autre part beaucoup de temps qui devra être consacré au projet immobilier au détriment du développement des activités et des emplois.

Toutefois, elle pourrait disposer pour le faire de co-financements publics : ADEME/Région Grand Est (aide au développement de l'économie circulaire), aide départementale au titre du CTS envisageable également. Le total des financements publics global pourrait tourner autour de 35 à 50%. Il est possible qu'une partie des travaux (notamment les bureaux) et l'achat du bâtiment n'entrent pas dans l'assiette subventionnable.

**B/ La CC PCST rachète le site, loue à la Fabrique et réalise les travaux d'aménagement**

La CC pourrait disposer d'aides de l'Etat (DETR et FSIL) ainsi que du département (CTS) à hauteur de 35 à 50% au total et pourrait se faire financier partiellement l'acquisition de l'immeuble (10% dans le cadre de la DETR). La CC peut effectuer un amortissement financier sur 15 ans comme pour les autres projets éco mais il faudra prévoir des provisions pour grosse réparation (la toiture devra en effet être changée à moyen terme).

Cette hypothèse dégage à l'EBE toute la charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux mais cela pose question quant à la gestion de la mixité travaux/activités de l'EBE qui devra pouvoir continuer à exploiter les locaux ?

Les élus décident de la mise en place d'un petit groupe de travail pour poursuivre la réflexion sur ce projet.

**2.2 - BC-2017- 1053 - MISE EN FOURRIERE DU VEHICULE GENANT SUR LE PARKING DE LA GARENNE A VANNES LE CHATEL**

Une mise en demeure a été adressée à M.SAID JACQUOT pour stationnement gênant le parking de la Garenne à Vannes le Châtel, avec un délai de 8 jours pour permettre au propriétaire de retirer son véhicule. Il a été constaté que le véhicule n'a pas été retiré, la demande a été enregistrée en gendarmerie afin d'autoriser la destruction du véhicule.

La société AUTO SERVICE de TOUL a été mandatée pour effectuer le gardiennage et la destruction du véhicule FIAT PUNTO 4225WQ 54.

Après avoir délibéré, les membres du bureau

**AUTORISENT** le Président à régler la facture permettant la destruction et le gardiennage du véhicule FIAT PUNTO 4225 WQ 54.

**AUTORISENT** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**AUTORISENT** le président à demander au propriétaire le remboursement des frais engendrés par ce stationnement.

**2.3 – BC-2017- 1054 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE LA MIELLERIE A BATTIGNY**

Le Vice-président informe qu'à la suite de la restitution d'une étude de faisabilité réalisée par les services techniques intercommunaux le 26 mai dernier, le budget global du projet s'avère un peu plus élevé que ce qui avait été prévu auparavant. Le budget global estimatif, dépenses d'acquisition de l'immeuble inclus, s'élève à 285 000€ HT contre 250 000€ HT au moment de la délibération du 3 mai dernier.

Par ailleurs le Département nous a informés qu'il ne pourra pas soutenir le projet à la hauteur de ce qui était espéré. L'aide départementale qui sera accordée dans le cadre du CTS Terres de Lorraine s'établit à 25 000€.

Compte tenu de ces éléments, le Vice-Président propose d'augmenter le niveau de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR de 25 000€ afin de porter cette demande à 75 000€ et de faire des demandes de subventions complémentaires en sollicitant également une aide régionale au titre des « soutiens à l'investissement local » ainsi qu'à l'Union Européenne sur le programme LEADER Terres de Lorraine.

Dépenses (€HT)		Recettes		
Acquisition immeuble	25 000	Etat (FSIL)	50 000	17,5%
Démolition	15 000	Etat (DETR)	75 000	26%
VRD et travaux réhabilitation	215 000	CD54	25 000	9%
Maîtrise d'œuvre	20 000	UE (Leader TDL)	20 000	7%
Divers (BC + SPS...)	10 000	Région Grand Est	57 000	20%
		CCPCST (emprunt)	58 000	20,5%
<b>TOTAL</b>	<b>285 000</b>		<b>285 000</b>	<b>100%</b>

Après avoir délibéré les membres du bureau

**VALIDENT** le nouveau plan de financement ci-dessus

**DECIDENT** que la demande de DETR soit portée à 75 000€

**SOLLICITENT** des subventions complémentaires :

- de la Région Grand Est : au titre du soutien aux investissements locaux
- de l'Union Européenne sur le programme LEADER Terres de Lorraine

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de la présente délibération

**3 - HABITAT**

**3.1 – PRESENTATION DES AIDES T.E.P.C.V – C.E.E**

Suite aux négociations du Pays Terres de Lorraine dans le cadre de TEPCV (Territoire à Economie Positive et pour la Croissance Verte), il a été obtenu des aides pour réaliser des travaux d'économies d'énergies via les CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Les élus du bureau communautaire donnent un accord de principe pour qu'une partie de ces aides puissent bénéficier à des propriétaires du territoire souhaitant faire des travaux d'économie d'énergie. Un règlement d'attribution de ces aides sera présenté aux élus lorsque les modalités fixées par le Pays seront connues.

**3 - CULTURE**

**3.1 – BC-2017- 1056 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR PROGRAMMATION SPECTACLES VIVANTS POUR LES ECOLES MATERNELLES**

Les écoles de la vallée de l'Aroffe sollicitent la Communauté de communes sur une aide à l'accès au spectacle vivant jeunes publics pour leurs élèves.

Le Pôle culture soutient cette demande qui entre dans son projet d'aide à la diffusion culturelle et dans les directives de l'éducation nationale.

Pour répondre à cette demande, il faut développer une programmation jeunes publics annuelle qui actuellement n'existe pas sur notre territoire.

La Cie du Théâtre de Cristal qui est gestionnaire et animateur de la salle de la Garenne (Vannes le Chatel) a été interpellée pour réaliser cette prestation.

Celui-ci propose la mise en place d'un poste de médiation culturelle dont l'objet sera de développer des projets entre la programmation de la salle de la Garenne et le territoire (écoles, collège, associations)

Le budget est évalué à 40 000 €/A, comprenant le poste de médiation, les frais de technicien liés à la régie des spectacles jeunes publics, les frais administratifs et les frais de fonctionnement de la salle.

Une aide de 10 000€ annuelle est sollicitée par le Théâtre de Cristal pour la mise en place de ce poste.

Après avoir délibéré, les membres du bureau

**ACCEPTENT** le projet de médiation culturelle présenté dans sa globalité.

**PROPOSENT** d'inscrire la subvention à hauteur de 10 000€ pour l'exercice 2018 2018.

**AUTORISENT** le Président à signer les documents nécessaires au bon fonctionnement du projet.

### **3.2 – PROJET DE JARDIN ARTISTIQUE ET INSOLITE SUR LE SITE DE LA GARENNE**

La communauté de communes a été interpellée par l'association Michel DINET. Une des missions de l'association est de valider les noms "Michel DINET" qui sont donnés à différents équipements ou rues.

A ce jour, peu de lieu sur la communauté de communes (plaque à la MARPA + ancien presbytère à Favières) et rien sur Vannes.

Il y a également eu une demande du théâtre de Cristal de nommer ainsi leur nouvelle salle, ce qui a provoqué les réactions suivantes au sein de l'association :

- Impression de mettre Michel DINET un peu à l'étroit que de le limiter à une salle (besoin d'une ouverture sur l'extérieur)
- Idée d'un jardin artistique, insolite et créatif sur le site de la Garenne (à côté de l'usine DAUM, juste au-dessus des cités) : qui soit un lieu de promenade, de rencontres, ...
- Un arbre pourrait être planté chaque année à l'occasion de la fête de la fraternité rassemblant les collectivités ayant nommés un lieu "Michel Dinet"
- Idée d'une 1ère œuvre à réaliser par le CERFAV. La MJC de Vannes est prête à travailler également sur une œuvre

- Calendrier :

- Été 2017 : vérifier l'accord des partenaires (en particulier la communauté de communes pour le terrain)
- Sept 2017 : création d'un groupe de travail pour travailler la scénographie
- Lancement de l'opération en mars 2018 avec plantation d'un arbre
- Fête de la fraternité en septembre 2018

Au vu de la situation du terrain qui ne permet pas de construire facilement de nouveaux bâtiments sur ce site (présence d'une ligne à haute tension + de la filière d'assainissement autonome des bâtiments de la Garenne), les élus du bureau communautaire donnent un accord de principe pour que le lieu puisse être transformé en jardin artistique, insolite et créatif qui prendra le nom d'Espace Michel DINET.

Toutefois, les élus souhaitent être associés aux réflexions qui concernent ce projet, et Pascal CHRISTOPHE et Bertrand DELIGNY sont prêts à faire partie du groupe de travail. (il faudra également poser la question à Maurice SIMONIN, VP culture absent ce soir)

Ils souhaitent également que l'Entreprise à But d'Emploi puisse être associée aux travaux.

## **4 – SERVICES AUX COMMUNES**

### **4.1 – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES AU PUBLIC S.D.A.A.S.P**

La loi NOTRe prévoit dans son article 98 que l'Etat et le Conseil Départemental élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP). Ce schéma vise à consolider et renforcer l'offre de services par le biais d'un programme d'actions partagé permettant de répondre aux principaux déséquilibres identifiés par le diagnostic, notamment dans les zones présentant un déficit.

L'élaboration du SDAASP a donné lieu à une large concertation avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés, et a abouti au projet de schéma ci-joint. Comme le prévoit la loi, le conseil communautaire est appelé à émettre un avis sur ce projet.

### **4.2 – BC-2017- 1058 - CONVENTION AUDIT COVALOM**

En 2011 – 2012, les deux communautés de communes (celle de Moselle et Madon et celle du Pays de Colombey et du Sud Toulois) ont conduit une étude conjointe de manière à évaluer l'opportunité d'une gestion mutualisée des ordures ménagères, en assurant la mission de collecte en régie. L'étude a conclu positivement. Pour se doter d'un outil juridique à cet effet, les CC ont créé la société publique locale (SPL) COVALOM, qui exploite la totalité du service (collecte et traitement) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Aujourd'hui, après près de 5 ans de fonctionnement, les deux actionnaires de la COVALOM souhaitent confier à un prestataire la réalisation d'une étude visant à :

- établir un état des lieux du fonctionnement de la COVALOM
- évaluer dans quelle mesure la gestion mutualisée des ordures ménagères a permis d'atteindre les objectifs visés
- formuler les propositions d'améliorations de l'organisation et du fonctionnement du dispositif, à mettre en œuvre à court terme dans le cadre d'un programme d'action
- esquisser des scénarios d'évolution à plus long terme, incluant les éventuelles missions nouvelles qui pourraient être confiées à la SPL.

Une convention sera établie pour définir les modalités de partenariat entre les deux communautés de communes pour la conduite d'une étude visant à établir un bilan et d'envisager les perspectives de la société publique locale COVALOM.

Le marché d'études est porté administrativement par la CCMM.

La conduite de l'ensemble de l'étude est assurée conjointement par les deux CC :

- Le cahier des charges de l'étude est défini par les deux collectivités actionnaires
- Le prestataire est désigné en accord entre les deux CC
- Le comité de pilotage de l'étude réunit :
  - o Les 2 présidents de CC
  - o Les 2 vice-présidents de CC, chargés des ordures ménagères
  - o Le PDG de la SPL
  - o Les directeurs généraux des services et la directrice des services techniques des 2 CC

Le coût de l'étude est réparti à parité entre les 2 Communautés de communes.

La participation de la CCPCST est calculée sur la base du coût TTC de l'étude. Elle sera versée au terme de l'étude, sur production d'un titre de perception émis par la CCMM et d'un décompte financier définitif.

Avant lancement de la consultation, le coût de la prestation est estimé à environ 25 000 € TTC. Ce montant sera au besoin ajusté en fonction de l'offre financière du prestataire qui sera retenu.

Après avoir délibéré, les membres du bureau

**ACCEPTENT** le lancement d'un audit pour la SPL COVALOM

**AUTORISENT** le Président à signer la convention de partenariat avec la CC MOSELLE ET MADON.

**AUTORISENT** le remboursement des frais engagés pour la réalisation de l'audit conformément au terme de la convention auprès de la CC MOSELLE ET MADON

### **4.3 – ETUDE PLATEFORME COMPOSTAGE**

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois expérimente depuis plus de 10 ans des plates formes de compostage de proximité sur son territoire.

A ce jour, il y a 13 plates-formes sur les communes.

Initialement, ces plates formes ont été mise en place afin de retirer les tontes des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte.

Progressivement, ce service a pris de l'ampleur, et les apports ont augmenté. De plus, plus l'interdiction de brûlage est respectée, plus le tonnage de branchage augmente.

En juillet 2016, la communauté de communes a acquis un broyeur plus performant ainsi qu'un tracteur afin d'optimiser les opérations de broyage, d'améliorer les conditions de travail du personnel dédié à cette tâche et de se doter d'outils permettant le retournement des andains (et donc un compost de meilleure qualité). A ce jour, les broyats et le compost sont à disposition des habitants en plus grandes quantité et de meilleures qualités.

En parallèle, en 2016, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a été retenu pour l'expérimentation "territoire 0 chômeur longue durée". Lors de la recherche de travaux utiles et actuellement non réalisés, est sorti l'idée d'une valorisation du compost et broyat produits sur les plates formes de compostage.

Aussi, cette étude a pour but de :

- Définir les conditions de viabilité financière d'une activité de valorisation des produits issus des plates formes de compostage
- De créer des emplois au sein de l'entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation "territoire 0 chômeur longue durée"
- De mener une action "tout public" de sensibilisation aux circuits courts : « c'est avec les déchets verts déposés sur les plateformes de compostage que nous produisons le compost dont vous avez besoin »

Cette étude se fait dans le cadre de l'aide complémentaire e+ "comment agir pour l'environnement". La subvention allouée permet de financer l'intervention d'un consultant (maxi 5 jours) pour aider à :

- mesurer les impacts environnementaux de la mise en œuvre du projet,
- bâtir un plan d'action pour des solutions alternatives et en évaluer les éléments financiers,
- élaborer ou réaliser des actions de formation afin de faciliter les changements de pratiques des parties prenantes du projet.

Le consultant spécialiste des questions posées, la société Arbrasol, a été proposée par la Fondation de France.

## Contenu de l'étude : **Etat des lieux du fonctionnement, évaluation au regard des objectifs visés**

L'étude portera sur les questions suivantes :

### **Projet actuel**

- Qualité des produits actuels
  - o Etude des méthodes et moyens de gestion des plateformes de compostage et proposition d'optimisation ?
  - o Quantifier les productions possibles à partir des gisements actuels
  - o Etude sur la qualité des produits :
    - Via des analyses sur le compost : si c'est hors de l'étude, nous proposer des bureaux susceptibles de faire ces analyses
    - Qualité des broyats et usage possibles (amendement des sols, couverture des sols, bois énergie ?) Faire une distinction entre les broyats de feuillus et les broyats de résineux
- Etude de faisabilité et seuil de rentabilité :
  - o A partir des quantités de gisements et de produits, nous donner quels sont les seuils de rentabilité de ce dispositifs : avec des salaires au SMIG et avec des contrats aidés (coût résiduel de 7000€/ poste) – Laisser à la communauté de communes les formulaires de calculs
- Proposition d'organisation et d'investissement nécessaires pour la mise en place du projet
  - o Quelle est la méthode de production la plus pertinente à mettre en place au vu du nombre de plateforme afin d'obtenir un produit de qualité pouvant être vendu en sac
  - o Chiffrer l'investissement nécessaire pour cela ?
- Normalisation et respect de la réglementation
  - o Faire un état des lieux des normes et réglementations auxquelles sont soumises ces activités
  - o Faisabilité juridique du projet

### **Perspectives**

- Proposer une première approche technico économique d'une vente de produit (grande surface de proximité, paysagiste, viticulteur) et micro étude de marché si vente possible en fonction des publics cibles (habitants, communes et professionnels en recherche de matière, viticulteurs en reconversion bio par exemple) :
  - o Comparaison entre le coût pour réaliser ces produits et les prix de vente envisageable
  - o Prix de vente envisageable
  - o Lieux de vente à mobiliser
- Piste de recherche de gisements supplémentaires si ceux-ci sont nécessaires à la viabilité du projet
  - o Eventuellement, lien à faire avec le projet porté à l'échelle du Pays Terres de Lorraine contre le gaspillage alimentaire
- Recherche d'exemple de structures de taille modeste valorisant ainsi les déchets verts

### **Phasage et pilotage de l'étude**

#### **Déroulement de l'étude**

La prestation se déroulera en 2017, avec un rendu final au plus tard fin octobre 2017.

Il y aura a minima la visite de 2 plateformes afin de bien comprendre le fonctionnement actuel

Le prestataire rendra un bilan écrit final de sa mission (format papier et informatique). Ce bilan sera envoyé à la Fondation de France. Il pourra aussi être utilisé par la communauté de communes pour la mise en place du projet souhaité ou tout autre usage.

#### **Pilotage, réunions**

Morgan BESRECHEL et Xavier LOPPINET seront les référents du prestataire pendant cette étude.

Un rendu en fin d'étude aura lieu avec la participation de Pascal CHRISTOPHE, vice-président de la communauté de communes et de toute autre personne qu'il jugera utile.

Le prestataire chiffrera en outre le prix d'une réunion supplémentaire.

#### **Contenu de l'offre**

Le candidat présentera en appui de son offre financière un mémoire technique qui détaillera les points suivants :

- la description du déroulé de la mission :
  - o Le contenu de chaque phase et sa durée
  - o Les apports techniques
  - o Les outils et méthodologies mis en œuvre
- les supports qui seront produits (au format papier et informatique)
- les temps et les modalités de restitution, de validation avec le commanditaire et de partage

Elle sera accompagnée d'un planning détaillé par phase.

#### **offre financière**

L'étude financée par la Fondation de France est de 5 jours, soit 3 500 € HT.

**INFORMATIONS**

**DATE DES PROCHAINS BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

- **BUREAUX : 6 SEPTEMBRE – 4 OCTOBRE – 8 NOVEMBRE – 6 DECEMBRE**

**Ordre d'arrivée des délibérations de la séance**

BC-2017- 1052 - **Motion pour le maintien du financement du poste de prévention en gérontologie**  
BC-2017- 1053 - **Mise en fourrière du véhicule gênant sur le parking de la Garenne à Vannes le Châtel**  
BC-2017- 1054 - **Modification du plan de financement pour le projet de la miellerie à BATTIGNY**  
BC-2017- 1056 - **Demande de financement pour programmation spectacles vivants pour les écoles maternelles**  
BC-2017- 1058 - **Convention audit COVALOM**  
BC-2017- 1059 - **Création d'une crèche à la MARPA et construction d'un nouveau siège pour la Communauté de Communes**

Levée de séance 11 h 30

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER



Il ne peut y avoir de dépassement sans accord explicite et écrit de la communauté de communes.

## 5 – MOYENS GENERAUX

### 5.1 – BC-2017- 1059 - CREATION D'UNE CRECHE A LA MARPA ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La réflexion sur la priorisation des projets dans le temps doit tenir compte de la modification par la CAF des conditions de sollicitations de son cofinancement sur les investissements.

La Caisse d'allocations familiales souhaite avoir une meilleure visibilité sur les projets qu'elle aura à accompagner à l'avenir. Dès lors les demandes annuelles d'investissement devront se faire dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement sur 3 ans couvrant 2017, 2018, 2019. Une fois déposé ce plan, il conviendra de déposer annuellement les dossiers de demande pour chaque action.

Considérant que la politique petite enfance de l'intercommunalité, définissant le redéploiement de l'offre existante des établissements d'accueil du jeune enfant, a été validée par le conseil communautaire du 07/07/2015.

Considérant que l'objectif à terme de la communauté de communes est la couverture du territoire par 3 structures d'accueil collectif ayant une répartition de 16 places à Blénod-les-Toul, 15 places à Colombey-les-Belles et 15 places à Favières.

Considérant que la première phase de ce programme a été réalisée en 2016 avec l'ouverture en avril 2017, d'un nouveau multi-accueil de 16 places à Blénod-les-Toul, en remplacement de celui de Bulligny dont les locaux n'étaient plus adaptés aux besoins.

Afin de pas perdre la possibilité jusqu'en 2019, de mener les projets avec un cofinancement de la CAF, il a été soumis à la remontée d'information de la CAF une programmation pluriannuelle 2017, 2018 et 2019, qui envisage de remplir les deux autres phases :

- la rénovation du multi-accueil de Favières pour 15 places
- la création d'un nouveau multi-accueil à Colombey-les-Belles pour 15 places.

Le plan pluriannuel se compose comme suit :

année	Projet	Dépense totale HT
2017	Aucun projet	
2018	<p>DESCRIPTIF PROJET 1 : Rénovation du multi-accueil La Farandole</p> <p>Les services techniques intercommunaux ont effectué un diagnostic des locaux du multi-accueil la Farandole. Cinq points importants ont été inventoriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une VMC adaptée en accord avec les exigences de surveillance de la qualité de l'air dans les crèches, en vigueur au 01/01/2018.</li> <li>• Mise aux normes de l'installation électrique</li> <li>• Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries aux normes actuelles</li> <li>• Transformation du bureau actuelle en chambre et transfert du bureau dans une autre pièce.</li> <li>• Remplacement du système de chauffage</li> </ul>	50 000€
2018	<p>DESCRIPTIF PROJET 2 : Achat Matériel multi-accueil La Farandole</p> <p>Nouveaux matériels éducatifs</p> <p>Equipement informatique</p> <p>Equipement cuisine</p>	30 000€
2019	<p>DESCRIPTIF PROJET 1 : Création d'un multi-accueil de 15 places à Colombey-les-Belles</p> <p>Le projet répond aux attentes et aux besoins identifiés lors de l'étude préalable à la prise de compétence petite enfance par la communauté de communes en 2015.</p>	500 000€
2019	<p>DESCRIPTIF PROJET 2 : Achat Matériel multi-accueil de colombey- les -Belles</p> <p>Nouveaux matériels éducatifs</p> <p>Equipement informatique</p> <p>Equipement cuisine</p>	30 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,




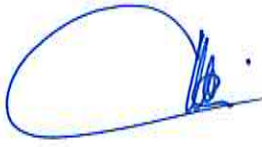

**VALIDENT** le plan pluriannuel d'investissement 2017, 2018, 2019 pour les établissements d'accueil du jeune enfant  
**AUTORISENT** le Président à solliciter les cofinancements de la Caisse d'allocations familiales de Meurthe et Moselle sur ce plan pluriannuel d'investissement.

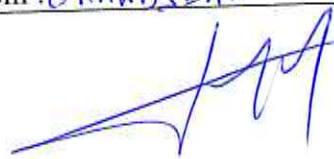



### 5.2 – LOCATION DE MATERIEL A L'ENTREPRISE BOULANGER

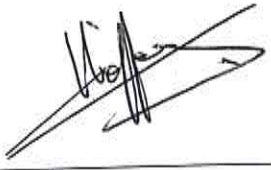

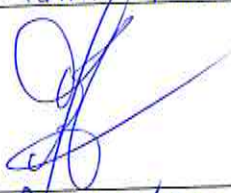
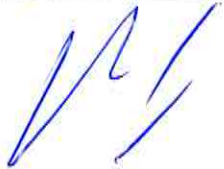
Au vu du partenariat entre la communauté de communes et l'entreprise Boulanger qui a acquis un terrain pour construire son unité de production et rester ainsi sur le territoire, les élus du bureau communautaire ont décidé de participer à l'inauguration de ce bâtiment en mettant à disposition le matériel du parc associatif.



Ont signé au registre, les membres présents au bureau Communautaire du : 5 juillet 2017

Nom : JELLEY	
Nom : BAUDY	
Nom : REGOLI	
Nom : CALLAIS J. Pierre	
Nom : THOMAS Denis	
Nom : Michel HENRIOT	
Nom :	

Nom : GRANDJEAN	
Nom : HAMEAU-KINDERSTUTH	
Nom : Pascal CHRISTOPHE	
Nom : CHAMPOUGNY Guy	
Nom : SIMONIN Laurice	Excuse
Nom : J F BALTARD	excuse
Nom :	

Nom : Denis VIEFFER	
Nom : Alain GOGARD	
Nom : Patrick AUBRY	
Nom : Parmentier Philippe	
Nom : Pascal KOCI	excuse
Nom : JPA	excuse
Nom :	

